

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021**

Ordre du jour

- Subvention voyage scolaire Collège JA Seneze à Arlanc
- Autorisation dépenses d'investissement avant vote du Budget 2022
- Projet de création d'une réserve d'eau à Clavelier
- Fonds d'Intervention Communal : voirie communale 2022
- Questions diverses

Présents : Jeannine ALLEZARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC, Henri MAVEL, Christian RICOUX, Patrick THOMAS

Absente excusée : Isabelle BARD donne pouvoir à Henri MAVEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Danielle MAROC

Monsieur le Maire propose de faire une modification d'ordre du jour, acceptée à l'unanimité. Les points suivants seront également traités en Conseil :

- * Motion maintien de l'Hôpital d'Ambert,
- * Motion Sanofi.

Séance ouverte à 20h30

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE JA SENEZE A ARLANC

1 enfant est concerné. 50 € seront alloués sous réserve que le voyage ait bien lieu en 2022 compte-tenu de la crise sanitaire.

AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2022

M. le maire rappelle que le budget se vote en mars ou avril. La loi prévoit de l'autoriser à faire des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits votés l'année précédente, soit pour 2022 :

N° opération	Nom de l'opération	Montant des crédits ouverts	Quart des crédits ouverts
BUDGET GENERAL			
50	Eglise	1 000 €	250 €
51	Bâtiments communaux	5 000 €	1 250 €
52	Matériel et Mobilier	1 000 €	250 €
55	Acquisitions immobilières	2 000 €	500 €
57	Voirie communale	35 000 €	8 750 €
62	Cimetière	35 000 €	8 750 €
64	Eclairage public	5 000 €	1 250 €
66	Salle multi-activités	6 000 €	1 500 €
67	Défibrillateur	4 000 €	1 000 €
68	Réserves incendie	9 073 €	2 268 €
	TOTAUX	103 073.00 €	25 768.00 €

PROJET DE CREATION D'UNE RESERVE D'EAU A CLAVELIER:

Cette réserve serait utile en cas d'incendie mais aussi pour les agriculteurs en cas de sécheresse. Il en existe une à Condat les Montboissier sur un terrain privé. Christian RICOUX va contacter un entrepreneur afin d'avoir un devis, puis il faudra se renseigner sur les démarches à faire.

FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL : VOIRIE COMMUNALE 2022 :

Le Conseil Départemental, qui alloue cette aide, établit son programme sur 3 ans. Celui en cours actuellement se termine en 2021. A ce jour, il n'a pas donné les modalités pour la période 2022 – 2025, et n'a pas non plus indiqué s'il poursuivait cette aide. Nous attendons donc pour voir quels travaux de voirie nous devons envisager pour l'avenir.

MOTION MAINTIEN DE L'HOPITAL D'AMBERT :

Comme le conseil communautaire, le conseil municipal vote une motion pour soutenir l'hôpital d'Ambert. Une rencontre avec l'Agence Régionale de Santé est sollicitée pour donner à l'hôpital d'Ambert des moyens pérennes pour lui assurer un avenir durable. Dans un contexte de pénurie de médecins, de manque de personnel soignant et la fermeture temporaire récente des urgences, le système de santé du Livradois Forez est préoccupant.

MOTION SANOFI :

Lors d'une précédente réunion, il avait été évoqué le groupe Sanofi qui souhaitait se séparer de sa filiale EuroAPI, ce qui mettrait directement en danger le site de Vertolaye. Les dernières déclarations de la direction d'EuroAPI vont apparemment dans le bon sens : investissement sur le site et prise en compte de sa responsabilité sociale et environnementale. Reste à poser l'enjeu de la maîtrise publique de la politique de santé dans le domaine du médicament. Les pouvoirs publics doivent s'engager significativement dans le capital de cette nouvelle société afin de peser sur les choix stratégiques et financiers d'EuroAPI qui conditionnent l'avenir de ses sites de production et la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe.

La séance est levée à 22h00